

AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement n° 553-2021

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, qu'un règlement portant le n° **553-2021** a été adopté par le conseil municipal à la séance ordinaire du 1^{er} février 2021 à 19 h 30.

PRENEZ ÉGALEMENT AVIS que ledit règlement concerne la rémunération du personnel électoral.

PRENEZ ÉGALEMENT AVIS, que ledit règlement n° **553-2021** est disponible pour consultation au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

Fait et donné à Sainte-Anne-de-Sorel ce 2^e jour de février 2021.

Maxime Dauplaise,
secrétaire-trésorier et directeur général